

Résultats de l'Assemblée annuelle et nomination d'un nouvel administrateur pour Innord

Montréal, le 30 novembre 2016 – Ressources Géoméga inc. (« **GéoMégA** » ou la « **Société** ») (TSX-V : GMA) annonce que les actionnaires ont approuvé l'ensemble des résolutions énoncées lors de l'assemblée annuelle des actionnaires (« l'Assemblée ») qui a eu lieu à Montréal, au Québec, le mardi 29 novembre 2016. Paul-Henri Couture, Gilles Gingras, Patrick Godin, Denis Hamel, Vicky Lavoie, Kiril Mugerman and Mario Spino ont été élus comme membres du conseil d'administration de la Société (« Conseil »).

De plus, la Société annonce la reconduction de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., à titre d'auditeur pour l'année à venir et la reconduction du régime d'options d'achat d'actions flottant (10 %).

Suite à l'Assemblée, les administrateurs ont reconduit Patrick Godin à titre de président du Conseil, Kiril Mugerman à titre de président et chef de la direction, Alain Cayer à titre de vice-président exploration, Pouya Hajiani à titre de chef de la technologie, Ingrid Martin à titre de chef de finances et Sébastien Vézina à titre de secrétaire général.

Octroi d'options d'achat d'actions

Aux termes du régime d'options d'achat d'actions de la Société, un nombre total de 1 920 000 options au prix d'exercice de 0,095 \$ par option a été octroyé aux administrateurs, dirigeants et employés. Les options peuvent être exercées sur une période de 5 ans après la date d'octroi et sont acquises progressivement sur une période de 24 mois à raison de ¼ à chaque semestre, conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions de la Société.

Nomination d'un nouveau directeur pour Innord inc.

La Société annonce que M. Jean Demers, Géo., a été nommé au conseil d'administration d'Innord inc. (« Innord »), filiale privée de GéoMégA. M. Demers apporte une vaste expérience en matière d'exploitation minière, d'évaluation de projets, de gestion de projets, d'analyse financière et de gouvernance d'entreprise. M. Demers est impliqué dans la gouvernance de sociétés depuis plus d'une vingtaine d'années ; président de Geodem inc depuis 2004, il œuvre dans le secteur minier, dans le financement institutionnel et dans le domaine de l'évaluation financière. Il est formateur auprès des membres de l'Ordre des Géologues du Québec (« OGQ ») en matière d'évaluation corporative, de déontologie, de gouvernance et de valeurs mobilières. Administrateur de cet Ordre professionnel pendant une dizaine d'année, il a contribué à son développement durant la période charnière de la mise en place de l'essentiel de sa réglementation.

M. Demers représentera la Société de développement de la Baie-James (« SDBJ ») et l'Administration régionale de la Baie-James (« ARBJ »), tous deux actionnaires d'Innord, au sein de son conseil d'administration.

M. Patrick Godin, président du conseil d'administration, a déclaré : « Je suis heureux d'accueillir M. Demers en qualité d'administrateur indépendant pour Innord, en faisant état de ses connaissances techniques en matière d'exploitation minière, d'évaluation de projets et de gouvernance d'entreprise. »

À propos de GéoMégA (www.geomega.ca)

GéoMégA est une société d'exploration minière québécoise dont l'objectif est la découverte et le développement durable de gisements économiques de métaux au Québec. GéoMégA s'engage à respecter les normes de l'industrie minière canadienne et se distinguer par son ingénierie innovante, l'engagement des parties prenantes et son dévouement à la transformation locale.

Actuellement, GéoMégA a 77 433 712 actions ordinaires en circulation.

À propos d'Innord inc.

Innord est une filiale privée de GéoMégA (voir communiqué de presse publié le 2 mars 2015) détenue par GéoMégA à 96.1%. Le but d'Innord est de développer et d'optimiser le procédé exclusif de séparation d'ETR basé sur l'électrophorèse dont elle détient tous les droits. L'électrophorèse est la migration des espèces chargées (ions, protéines, particules) dans une solution en présence d'un champ électrique. Innord a déposé des demandes de brevet au Canada et aux États-Unis pour protéger ses droits sur son procédé de séparation novateur et cherche à en déposer dans d'autres juridictions.

À propos de la Société de développement de la Baie-James

La SDBJ a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins.

www.sdbj.gouv.qc.ca

À propos de l'administration régionale de la Baie-James

La mission de l'ARBJ consiste à promouvoir et à soutenir le développement économique, social et culturel du territoire qu'elle dessert, au bénéfice des Jamésiens.

www.arbj.ca

Pour plus d'informations, contactez :

Kiril Mugerman
Président et Chef de la direction
Ressources Géoméga Inc.
450-465-0099 ext. 3
kmugerman@geomega.ca

Mises en garde concernant les énoncés prospectifs

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité à l'égard de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs à l'égard de nos intentions et de nos plans. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes sont basés sur diverses hypothèses et estimations posées par la Société et comportent un nombre de risques et d'incertitudes. Par conséquent, les résultats réels pourraient varier considérablement de ceux prévus ou suggérés dans ces énoncés prospectifs et les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Veuillez noter que les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus, comme il est mentionné dans les documents déposés par la Société auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. Divers facteurs peuvent empêcher ou retarder nos plans, notamment la disponibilité et le rendement des entrepreneurs, les conditions météorologiques, l'accessibilité, les prix des métaux, la réussite ou l'échec des travaux d'exploration et de mise en valeur effectués à divers stades du programme ainsi que l'environnement économique, concurrentiel, politique et social en général. La Société se décharge expressément de l'obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif, sauf si la législation en valeurs mobilières l'exige.